Publication électronique : le 12 mai 2025

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FIN DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 3 juin 2024 chargeant monsieur Claude Rincheval des fonctions de chef de cuisine par intérim, au pôle réussites citoyennes - direction de l'éducation et des collèges - collège Joliot Curie à Auchy-les-Mines, à compter du 25 avril 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la reprise du chef de cuisine au pôle réussites citoyennes - direction de l'éducation et des collèges - collège Joliot Curie à Auchy-les-Mines à compter du 12 novembre 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par monsieur Claude Rincheval en qualité de chef de cuisine par intérim, au pôle réussites citoyennes - direction de l'éducation et des collèges - collège Joliot Curie à Auchy-les-Mines, à compter du 12 novembre 2024.

Arras, le 29 novembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai ou dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241129-RH1425AG2024-A
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025